

Contrat d'engagements des adhérents de l'Association pour le **Maintien de l'Agriculture Paysanne**
« **La Sente des P'tits Légumes** » - 30, rue Alfred de Vigny / 78960 Voisins le Bretonneux

M Et **Maison Gaillard**
Adresse : **Dominique et Jean-Marc Gaillard**
Adresse mail : Route Royale
Tel : 78580 Les Alluets le Roi

Engagements du consommateur adhérent

- S'engager, dans un premier temps, pour une période de **18 semaines** . Ce contrat commence à la livraison du **1 octobre 2015** et se terminera le **21 janvier 2015** .
- La maison Gaillard nous préviendra mi-janvier, si des distributions supplémentaires seront possibles. 1 chèque supplémentaire vous sera alors demandé pour les paniers en plus.
- **S'engager à respecter les principes énoncés dans la charte des AMAP**, à lire sur <http://www.sentedesptitslegumes.fr/> , en particulier « à prendre en compte équitablement les fluctuations et les aléas inhérents à l'activité du producteur »
- Venir chercher son panier sur le lieu de la distribution chaque jeudi soir entre 17h00 et 18h45.

8 livraisons

1^{er} octobre- 15 octobre- 29 octobre-12 novembre-26 novembre-10 décembre et 07 janvier -21 janvier 2016 .
(+ éventuellement d'autres distributions)

	1 Panier de 5 kg (3,5 kg pommes+ 1,5 kg poires) Bio 13,20 €	½ Panier 2,5kg 6,60 €	1 panier de 2 kg de poires 6€	TOTAL Par livraison (A)	TOTAL (B=Ax2) Faire 4 chèques du montant B (ou de 2 livraisons)
Quantité					
Montant					

Les chèques seront donnés au producteur le 15 octobre, 12 novembre, 10 décembre et le 21 janvier 2016.

- Payer à l'avance la production.
- L'ensemble des chèques libellés au nom de **Maison Gaillard**; est remis à la responsable Fruits de l'Amap en début période. Elle se charge de les transmettre au producteur.
- Accepter la totalité des produits du producteur
- En cas d'empêchement (retard, vacances, etc. l'adhérent doit se charger de trouver une tierce personne qui prendra son panier, et lui en règlera directement le montant. Cette personne signera le cahier de distribution. Aucun remboursement ne sera effectué par l'association ou par la Maison Gaillard.
- Les fruits oubliés par les adhérents seront soit partagés, soit portés à une association caritative.

Engagements du producteur adhérent

- Produire selon des méthodes compatibles avec l'engagement de conversion bio qu'il a signé en décembre 2009
- Livrer les produits aux dates indiquées plus haut, à Voisins le Bretonneux, de 17h à 18h45.
à l'école de « La Sente des Carrières »
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison ou toute activité (problème climatique, ravageurs, maladie grave du producteur...)
- Expliquer le travail de l'exploitation à ses partenaires.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents.
- Accepter des visites régulières des adhérents à l'exploitation (au moins une fois par saison).

Date :
M.....
Signature :

Date :
Dominique gaillard
Signature :